

Entretien à la charge des locataire

Par DonZack, le 27/02/2013 à 16:18

Bonjour,

mon chauffage est en panne, mon bailleur est d'accord pour le faire réparer, faire venir un professionnel mais à ma charge est ce normal ?

Par Lag0, le 27/02/2013 à 16:35

Bonjour,

Avez-vous bien fait effectuer chaque année l'entretien de la chaudière (si chaudière il y a) ?

Par DonZack, le 28/02/2013 à 19:49

je n'en ai pas d'idée, j'ai emménagé en Juin

Par Lag0, le 01/03/2013 à 07:03

D'accord.

Donc cela ne fait pas encore un an.

La réparation est normalement à la charge du bailleur, sauf s'il peut démontrer une faute de votre part.

Par DonZack, le 01/03/2013 à 19:30

merci beaucoup!

Par DonZack, le 02/03/2013 à 15:38

Bonjour, je vous ennuie une dernière foi, auriez vous les références des textes de loi ? Merci!

Par flop, le 07/03/2013 à 17:35

bonjour,

je suis en location, ma robinetterie d'évier fuit du au calcaire le changement avait était signalé a l'état des lieux, et le propriétaire veut que ca soit a ma charge, est ce qu'il a raison, d'autre part, des rongeurs se sont installés dans les cloisons qui doit faire quelque chose moi ou lui? le parking privatif est envahie d'herbes qui doit le nettoyer moi ou lui?